



**SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2011**



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 28 janvier 2011 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations à l'Hôtel de Ville, le 3 février 2011, à 20 h, sous la présidence de M. RODET, Maire.

M. GEUTIER a été désigné en qualité de secrétaire.

### **DELEGATIONS DE VOTE**

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme MANIGAUD, adjointe, M. FOUBERT, Mme NATHAN-DENIZOT, Mme NAJIM, M. REILHAC, Mme NADAM, M. PAULIAT-DEFAYE, M. GOURINAT, M. BÉLÉZY, conseillers municipaux, qui n'assistaient pas à la séance, ont donné tous pouvoirs pour voter en leur nom à M. SOUFFRON, M. DAULIAC, Mme BAUDU, M. ALMOSTER, M. BOULESTEIX, M. FORST, Mme BERRY, M. GEUTIER, Mme RIVET.

Mme LABARDE, absente excusée, n'avait pas donné pouvoir.

## PREPARATION BUDGETAIRE - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

---

Le Conseil municipal prend acte du déroulement du débat concernant les orientations budgétaires 2011 du budget principal et des budgets annexes Golf municipal de Saint-Lazare et Lotissements, sur la base du document préparatoire établi à cet effet, qui reprend, pour chaque budget, les moyens de financement estimés pour 2011 et les projets majeurs envisagés pour cet exercice.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'inscrit dans le cadre d'une Loi des Finances Publiques 2011-2013 qui pose le principe du gel des dotations de l'Etat, dans le cadre de la poursuite de l'effort collectif demandé à l'ensemble des partenaires publics pour maîtriser les dépenses publiques.

#### **I Les moyens de financement 2011 :**

##### ➤ Les dotations de l'Etat :

L'estimation des principales dotations donne les éléments suivants :

- la Dotation forfaitaire pourrait représenter 30,289 M€ soit une perte de 365.000 € par rapport à 2010. La Dotation forfaitaire est, en effet, constituée, notamment, d'une dotation de garantie qui accuse une baisse de 503.000 €, compte tenu du nouveau mode de calcul du potentiel fiscal. Ainsi, seul l'effet positif de la croissance démographique, avec une hausse de plus de 1.100 habitants, permet de limiter la baisse de la dotation de 136.000 €,
- en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, l'hypothèse d'un maintien du montant obtenu en 2010, soit 3.370.759 €, a été retenue,
- la Dotation Nationale de Péréquation, sous l'effet de l'évolution démographique favorable, pourrait être majorée à 462.000 €,
- la Dotation Générale de Décentralisation est stabilisée par rapport à 2010, soit 695.299 €,
- la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle continuerait son déclin, avec une prévision à 1.176.700 € (soit -7,43 %),

L'ensemble de ces concours sont ainsi estimés à 35,994 M€ (contre 36,343 M€ en 2010). En guise de gel des dotations, c'est donc une réduction, de l'ordre de 350.000 €, qui serait infligée à la Ville, soit -1% par rapport à 2010.

##### ➤ Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) :

Les prévisions de versement du FCTVA au titre de 2011, qui prennent en compte les dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2010, s'établissent à environ 2,5 M€.

➤ Les relations financières avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole :

L'année 2010 étant marquée par la stabilité des transferts de compétences, les reversements de Limoges Métropole s'établiraient à 28,784 M€ par l'extinction mécanique de la dette récupérable.

➤ La fiscalité :

La Loi de Finances 2011 a fixé l'actualisation forfaitaire des bases de taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non-bâties à + 2%.

En fonction de l'évolution physique des bases, le produit fiscal 2011 revenant à la Ville pourrait s'élever à 68,450 M€.

## **II Les orientations budgétaires 2011 et les projets d'investissement**

➤ Les dépenses de fonctionnement :

Les objectifs de rigueur qui ont caractérisé les exercices précédents se veulent encore plus présents sur cette gestion 2011, tout en maintenant la qualité des services rendus aux usagers et contribuables.

Des évènements majeurs et projets nouveaux devraient, par ailleurs, orienter de façon significative la préparation budgétaire :

- pour la politique de la Ville : la poursuite des missions d'assistance à la conduite du projet de rénovation urbaine des quartiers de la Bastide, Beaubreuil et du Val de l'Aurence,
- pour l'environnement et la santé : la mise en œuvre d'une opération de lutte contre l'habitat indigne,
- pour la culture :
  - la création du réseau des Musées de la Résistance du Massif Central,
  - la planification par le Musée des Beaux-Arts de trois expositions,
- pour les projets européens : des expertises en vue de la création d'une route européenne de la céramique associant les partenaires du réseau UNIC et pour la phase de démarrage du projet de route internationale de la porcelaine.

➤ Les charges de personnel :

La masse salariale 2011 pourrait être de l'ordre de 85,150 M€, soit une évolution de 1,9 % par rapport au budget 2010.

➤ Les projets d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2010 s'affichent à plus de 25 M€. Les recettes, hors emprunt, ont bénéficié de produits exceptionnels liés aux remboursements au titre du FCTVA.

Le volume de crédits reportés serait de l'ordre de 19 M€.

En 2011, des projets majeurs, comme la restructuration du stade d'honneur du Parc municipal des Sports de Beaublanc (5,2 M€) ou les opérations d'aménagement urbain (8 M€), devraient entraîner l'inscription de crédits de paiement particulièrement importants.

Pour l'année 2011, les orientations principales de la municipalité dans le domaine budgétaire seront de maintenir une grande qualité de services publics, des investissements dynamiques et une modération fiscale.

## **BUDGETS ANNEXES**

### **1- Golf Municipal de Saint-Lazare**

Les tarifs d'abonnement seraient majorés à un niveau inférieur à celui de l'année précédente, soit entre 7 et 10 % au lieu de 15 %. Malgré cette hausse, le Golf municipal de Limoges resterait l'un des moins chers de France.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, 55.000 € seraient inscrits, dont 45.000 € de clôtures et travaux aux abords de la zone technique.

En 2011, la subvention du budget principal serait déterminée à hauteur du coût correspondant à l'évaluation des heures mises à disposition des scolaires ou pour des animations sportives et des manifestations non payantes.

### **2- Lotissements**

Concernant le lotissement de la Haute-Mazelle, les recettes attendues pour la vente des deux parcelles restantes seraient inscrites au BP pour 70.114 €, déduction faite de la taxe à reverser (1.526 €).

S'agissant de l'opération de lotissement durable « La Fayette », les études préalables vont se poursuivre et les travaux de viabilisation devraient être réalisés cette année. Une enveloppe de 1.650.000 € H.T. leur serait consacrée au budget 2011.

Une avance du Budget principal assurerait en totalité le financement des dépenses jusqu'à la phase de commercialisation des lots.

**DIRECTION EAU - BUDGET PRIMITIF 2011 - APPLICATION DE LA  
LOI OUDIN - DEPOT AUPRES DE L'INPI - GROUPEMENT DE  
COMMANDES - CONVENTION - AVENANT**

---

**BUDGET EAU VILLE DE LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET  
COMMERCIAL - BUDGET PRIMITIF 2011**

---

Le Conseil municipal adopte par chapitres et par fonctions le budget primitif 2011 du service de l'Eau.

La section d'exploitation s'élève à 13.695.420 €.

Le produit issu de la vente de l'eau est estimé à 10,5 M€, soit 77 % des recettes d'exploitation. La collecte de la redevance « Lutte contre la pollution d'origine domestique » constitue également un poste de recettes significatif (1,770 M€).

La section d'investissement s'équilibre à 9.937.190 €, dont 7.500.000 € de travaux.

Les opérations majeures prévues sont :

- 4,423 M€ pour la construction de réseaux neufs et la réhabilitation de réseaux anciens,
- 2,215 M€ pour la station principale et les stations périphériques avec la poursuite de la réhabilitation des châteaux d'eau,
- 845.000 € pour les barrages (la Crouzille, le Mazeud et Gouillet).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'EAU -  
PARTICIPATION DU BUDGET DE L'EAU DANS LE CADRE DE L'APPLICATION  
DE LA LOI OUDIN**

---

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite « loi Oudin » autorise les communes qui assurent des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement à affecter une partie des redevances collectées par ces services au financement d'actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le taux de prélèvement opéré sur les redevances doit être déterminé chaque année à l'occasion du vote du Budget primitif.

Le Conseil municipal :

- 1) valide le principe de l'application de la loi Oudin pour le budget annexe du service de l'eau, au titre de l'exercice 2011,
- 2) décide la mobilisation, à ce titre, de crédits à hauteur de 0,5 % du montant net hors taxe des recettes provenant de la vente de l'eau, en vue du financement d'actions en faveur de l'approvisionnement en eau dans les pays du Sud, notamment :
  - subvention à la commune de Pabré, au Burkina Faso, pour aider à la mise en place d'un service de l'eau,
  - aide à des associations de Limoges oeuvrant en faveur de l'accès à l'eau dans divers pays,
  - financement d'actions d'aide d'urgence,
- 3) autorise le Maire à solliciter la participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en vue du co-financement des projets de coopération qui seront mis en œuvre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DEPOT DE LA MARQUE "L'EAU DE LIMOGES, L'ABONDANCE, LA QUALITE"  
A L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE**

---

La Direction de l'Eau a créé le logo et le slogan « L'eau de Limoges, l'abondance, la qualité » utilisés par la Ville dans le cadre de différentes actions de communication.

Afin que la Ville en devienne la propriétaire et l'utilisatrice exclusive, le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire en vue du dépôt de cette marque auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle, en ce qui concerne les classes suivantes :

- classe 11 : appareils de distribution d'eau,
- classe 16 : produits de l'imprimerie (brochures),
- classe 21 : ustensiles et récipients non électriques pour le ménage et la cuisine (carafes, verres),
- classe 25 : vêtements,
- classe 32 : eaux minérales et gazeuses,
- classe 35 : organisations d'expositions à but de publicité, publications de texte,
- classe 39 : distribution des eaux et énergies.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **ENTRETIEN DES RESEAUX ET OUVRAGES PUBLICS D'EAU POTABLE DE 7 COMMUNES EXTERIEURES A LIMOGES ET DU SYTEPOL - ATTRIBUTION DU MARCHE**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges (SYTEPOL), la Ville a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux d'entretien :

- des réseaux d'eau potable sur le territoire des communes extérieures suivantes : Bonnac-la-Côte, Nieul, Peyrilhac, Saint-Gence, Saint-Jouvent, Thouron, Veyrac,
- des conduites et ouvrages du SYTEPOL, situées pour partie sur le territoire des communes de Limoges, Couzeix, Verneuil sur Vienne, Veyrac, Saint-Victurnien, Saint-Brice sur Vienne, Saint-Junien, Saint-Martin-de-Jussac, Chaillac sur Vienne et Rochechouart.

La commission d'appel d'offres de la Ville, réunie le 20 janvier 2011, a attribué le marché à bons de commande à intervenir à cet effet à la société SOPCZ, pour un montant annuel compris entre un minimum de 70.000 € H.T. et un maximum de 200.000 € H.T. et une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ce marché.

Chaque membre du groupement prendra en charge les dépenses relatives aux prestations le concernant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LIMOGES METROPOLE POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE COLLECTE  
DES EAUX USEES ET LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE  
AU VILLAGE DE L'AGE SUR LA COMMUNE DE BONNAC-LA-COTE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la création d'un réseau d'assainissement collectif et du renouvellement du réseau d'eau potable au Village de l'Age sur la commune de Bonnac-la-Côte.

En tant que coordonnateur du groupement, Limoges Métropole sera chargé de la gestion de la procédure de consultation, qui sera lancé par voie d'appel d'offres ouvert en deux lots (lot 1 : assainissement et lot 2 : eau potable), ainsi que de la signature des marchés.

Chaque membre du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution des prestations le concernant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION D'OCCUPATION D'UN SITE DE RADIOTELEPHONIE PAR LA  
DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES DU CENTRE OUEST  
(DIRCO) AU CHATEAU D'EAU DE LA LANDE (COMMUNE DE SAINT-GENCE)**

---

Afin d'assurer une couverture optimale de ses transmissions radiophoniques sur les routes nationales RN 141, RN 147 et RN 520, la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest a sollicité la possibilité d'installer un dispositif de radiotéléphonie sur le château d'eau de la Lande, implanté sur la commune de Saint-Gence et exploité par la Ville de Limoges dans le cadre d'une convention pour la distribution d'eau potable.

Le Conseil municipal :

- 1) autorise la Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest à installer et exploiter un dispositif de radiotéléphonie sur le château d'eau de La Lande,
- 2) habilite le Maire à signer la convention d'occupation correspondante, fixant le montant annuel de l'indemnité à la charge de l'occupant à 1.585,71 € H.T., révisable en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION DE CONCESSION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DE LA  
COMMUNE DE SAINT-JOUVENT - APPLICATION DE LA PARTICIPATION  
POUR VOIRIE ET RESEAU P.V.R. - AVENANT N° 4**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant n°4 à la convention de concession intervenue pour la desserte en eau potable de la commune de Saint-Jouvent, afin de préciser les conditions d'extension du réseau de cette collectivité au lieudit « Massac », sur une longueur de 50 mètres, pour un montant prévisionnel de travaux de 4.888,97 € H.T.

En fin de chaque année, la commune de Saint-Jouvent reversera au service des Eaux les parts relatives au réseau d'eau perçues par elle au titre de la Participation pour Voirie et Réseau.

Au terme de la convention de concession, les sommes investies par le service des Eaux, mais non récupérées par celui-ci, seront dues par la commune.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET LABORATOIRE REGIONAL DE CONTROLE DES EAUX VILLE DE  
LIMOGES - SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - BUDGET  
PRIMITIF 2011**

---

Le Conseil municipal adopte par chapitres et par fonctions le budget primitif 2011 du Laboratoire Régional de Contrôle des Eaux de la Ville.

La section d'exploitation s'élève à 1.647.000 €.

Les charges de personnel restent stables.

Les recettes d'exploitation équilibrent les dépenses.

La section d'investissement s'établit à 109.450 €.

Les dépenses d'investissement prévoient principalement le remplacement de matériel d'analyse et l'acquisition de mobilier, matériel de bureau et informatique.

L'autofinancement couvre l'ensemble des dépenses d'investissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - BUDGETS PRIMITIFS 2011 - CONVENTION - TARIFS**

---

### **BUDGETS POMPES FUNEBRES ET CREMATORIUM VILLE DE LIMOGES - SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - BUDGETS PRIMITIFS 2011**

---

Le Conseil municipal adopte par chapitres et par fonctions les budgets primitifs 2011 du service des Pompes Funèbres et du Crématorium.

- **Pompes funèbres**

La section d'exploitation s'élève à 1.949.540 €.

Les charges d'exploitation sont en diminution de 1,51 %, en raison notamment de la baisse des dépenses engagées pour le compte des familles (tiers, frais de culte, avis d'obsèques).

Les recettes, qui tiennent compte d'une réévaluation tarifaire de 2 %, sont estimées à 1.884.740 €.

La section d'investissement s'équilibre à 61.720 €.

- **Crématorium**

La section d'exploitation s'élève à 436.900 €.

Les dépenses d'exploitation, qui prennent notamment en compte l'augmentation du coût des fournitures énergétiques, progressent de + 8,58 %.

La section d'investissement s'équilibre à 32.600 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
LIMOGES ET L'UNIVERSITE DE LIMOGES POUR LE LABORATOIRE  
D'ANATOMIE DE LA FACULTE DE MEDECINE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Université de Limoges, pour le Laboratoire d'anatomie de la Faculté de Médecine, en vue de l'élimination de pièces anatomiques au Crématorium de Landouge, pour une durée de cinq ans renouvelable par décision expresse.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## SERVICE FUNERAIRE MUNICIPAL - TARIFS COMPLEMENTAIRES

---

En complément des tarifs adoptés le 6 décembre 2010, le Conseil municipal fixe comme suit, pour 2011, les tarifs des fournitures ci-après :

### **I - CERCUEILS BLANCS** H. T.

Tombeau blanc modèle enfant 0m 60 et 0m 80	316,90 €
Tombeau blanc modèle enfant 1m, 1m 20, 1m 40 et 1m 60	380,00 €
Tombeau blanc modèle adulte	990,00 €

### **II - ORNEMENTS**

#### **1°) Poignées**

Modèle pour cercueil Tombeau Blanc Enfant	8,20 €
Modèle pour cercueil Tombeau Blanc Adulte	15,00 €

#### **2°) Cache-vis**

Modèle laiton pour cercueil Tombeau Blanc Enfant	5,90 €
Modèle zamak pour cercueil Tombeau Blanc Adulte	3,00 €

#### **3°) Croix**

Modèle laiton pour cercueil Tombeau Blanc Enfant	42,90 €
Modèle zamak pour cercueil Tombeau Blanc Adulte	39,70 €

Ces tarifs seront soumis aux taux de T.V.A en vigueur à la date de la commande.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**« PROJET DEFI » : REFONTE ET MIGRATION DU SYSTEME D'INFORMATION  
DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE - CONVENTION CONSTITUTIVE  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

---

La Ville envisage de lancer prochainement une procédure de dialogue compétitif, en vue de la fourniture d'un nouveau progiciel pour la gestion de son système d'information financier et comptable.

Afin que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole puisse utiliser le marché à intervenir à l'issue de cette procédure, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes, confiant à la Ville la gestion de la procédure, la signature et l'exécution du marché au nom du groupement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN - ACQUISITION DE L'EHPAD DU  
ROUSSILLON AUPRES DE LA VILLE DE LIMOGES - EMPRUNT D'UN  
MONTANT DE 3 980 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS - GARANTIE DE LA VILLE**

---

Le Conseil municipal accorde la garantie de la Ville pour le remboursement d'un prêt PHARE d'un montant de 3.980.000 € que la Société d'Équipement du Limousin envisage de contracter, pour une durée de 100 trimestres, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer l'acquisition de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Roussillon.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **RESTRUCTURATION DE LA BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA DE L'AURENCE - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE**

---

Par délibération en date du 9 juin 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe de restructuration de la Bibliothèque francophone multimédia de l'Aurence, sur la base d'un programme prévoyant la démolition de la bibliothèque existante et la reconstruction d'un bâtiment d'environ 1.200 m<sup>2</sup> de surface utile sur deux niveaux.

Un marché de mandat a été conclu avec la Société d'Équipement du Limousin, lui déléguant la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le Conseil municipal :

- décide de retenir la procédure du concours pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Le concours de maîtrise d'œuvre sera de type restreint. Quatre équipes au maximum seront autorisées à présenter une esquisse,
- désigne les élus membres du jury,
- prend acte de la désignation par le Maire, président du jury, des personnalités et personnes qualifiées qui seront associées,
- fixe à 9.500 € H.T. le montant de l'indemnité qui sera allouée à chacun des candidats dont le projet n'aura pas été retenu.  
Le montant de cette indemnité pourra être minoré dans l'hypothèse de rendus non conformes ou insuffisants,
- décide qu'une indemnité sera accordée, le cas échéant, aux membres du jury, en compensation des frais induits par l'exercice de leur fonction,
- autorise le Maire à négocier avec le ou les lauréats, sur proposition du jury, à l'issue de la procédure de concours et à proposer au Conseil municipal l'attribution de ce marché.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

S'agissant de la composition du collège des élus membres du jury, à l'issue du vote auquel il a été procédé, sont élus à l'unanimité des 54 suffrages exprimés :

- en qualité de titulaires :

Mme Huguette TORTOSA  
M. Laurent DEBRACH  
M. Francis BARRET  
Mme Josette BALANCHE  
M. Camille GEUTIER

- en qualité de suppléants :

Mme Catherine BEAUBATIE  
M. Jean DANIEL  
M. Jean-Marc CHABRELY  
Mme Nadine RIVET  
Mme Marie-Pierre BERRY

**RENOVATION URBAINE DU VAL DE L'AURENCE: RESIDENTIALISATION DES  
TOURS LYAUTEY ET FAYOLLE DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE  
LIMOGES METROPOLE (OPHLM) - CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET  
L'OPHLM**

---

Une consultation va être lancée par l'Office Public de l'Habitat de Limoges Métropole en vue de procéder à la réhabilitation et à la sécurisation des parties communes des tours sises 1-3, allée du Maréchal Lyautey, 2-4, allée du Maréchal Fayolle et 12, rue Irène et Frédéric Joliot-Curie, dans le quartier du Val de l'Aurence.

La Ville envisage de s'associer à cette opération afin d'intégrer les pieds d'immeubles dans le projet global de sécurisation du site et d'amélioration du cadre de vie et contribuer ainsi au financement de celui-ci.

A cet effet, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec l'OPHLM, en vue de la conclusion d'un marché d'étude relatif à la résidentialisation de ces immeubles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **OPERATIONS IMMOBILIERES ET GESTION DU PATRIMOINE**

---

### **ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES, LIEUDIT "LE PUY PONCHET"**

---

En vue de la constitution d'une réserve foncière, le Conseil municipal autorise l'acquisition, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 20.814 m<sup>2</sup> sise au lieudit « Le Puy Ponchet », moyennant le prix de 47.000 € et des frais de négociations d'un montant de 3.000 € au profit de la SARL Habitat Service Agence

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION FONCIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES, 86  
ROUTE DU PALAIS ET APPARTENANT A LA REGION LIMOUSIN**

---

La Région Limousin, qui réalise des travaux de clôture au droit du lycée Saint-Exupéry, sis route du Palais, a proposé de céder à la Ville deux parcelles de terrain frappées d'alignement.

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, auprès de la Région Limousin, des parcelles de terrain susvisées, d'une superficie approximative globale de 336 m<sup>2</sup> sises 86, route du Palais.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION FONCIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES, RUE  
JEAN DE VIENNE**

---

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes situé rue Jean de Vienne, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à usage de trottoir, d'une superficie approximative de 94 m<sup>2</sup>, sise rue Jean de Vienne, en vue de son intégration dans le domaine public de la voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ACQUISITION FONCIERE - PARCELLES DE TERRAIN SISES A LIMOGES, RUE  
JEAN DE VIENNE**

---

Dans le cadre de l'aménagement des abords de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes situé rue Jean de Vienne, le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, de deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 47 m<sup>2</sup>, sises rue Jean de Vienne, en vue de la création d'un trottoir et de son incorporation dans le domaine public de la voirie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**ACQUISITION IMMOBILIERE - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES,  
LIEUDIT "MONTEVERT"**

---

Le Conseil municipal autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une surface de 6 m<sup>2</sup>, sise au lieudit « Montevert », sur laquelle est implanté un ouvrage d'eaux pluviales accessoire de la voirie, en vue de son intégration dans le domaine public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSIION A LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU  
LIMOUSIN D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A LIMOGES, RUE DE FEYTIAT**

---

La Ville a acquis auprès de l'Etat une emprise immobilière sise rue de Feytiat en vue de l'implantation du quatrième Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de la commune.

La construction et la gestion immobilière de cet établissement ont été confiées à la Société d'Equipement du Limousin et, par délibération en date du 29 mars 2010, le Conseil municipal a décidé la rétrocession, au profit de cette société, de l'emprise précitée.

En vue de simplifier l'accès au futur EHPAD, la Ville a procédé à un échange foncier avec la SCI de la place Jean de Berry, propriétaire d'un fonds voisin. Afin de prendre en compte la modification consécutive du périmètre de l'emprise à rétrocéder à la SELI, le Conseil municipal :

- autorise la cession à cette société de l'ensemble immobilier sis rue de Feytiat, pour une contenance cadastrale de 993 m<sup>2</sup> et 14.149 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 468.000,00 €,
- retire la délibération susvisée, devenue sans objet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A  
LIMOGES 13, AVENUE GEORGES DUMAS**

---

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 100.000 €, d'un ensemble immobilier sis 13, avenue Georges Dumas, d'une contenance cadastrale de 79 m<sup>2</sup>, en vue de la réalisation d'une opération d'investissement locatif.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A  
LIMOGES, RUE GLÜCK**

---

Le Conseil municipal autorise la cession, moyennant le prix de 31.500 €, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 192 m<sup>2</sup> sise rue Glück, en vue de la construction d'une habitation individuelle.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE A  
LIMOGES, 1 RUE EMILE DE GIRARDIN**

---

Le Conseil municipal autorise la cession, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 28 m<sup>2</sup> sise 1, rue Emile de Girardin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DOMAINE COMMUNAL - PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES, LIEUDIT  
"LE COUDERT" - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET  
D'AQUEDUC AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LIMOGES METROPOLE**

---

En vue de la création d'un réseau d'assainissement collectif permettant la collecte des eaux usées dans le secteur du Village du Coudert, la Communauté d'agglomération Limoges Métropole a sollicité la possibilité d'implanter une canalisation sur une parcelle de terrain appartenant à la Ville, sise au lieudit "Le Coudert".

Le Conseil municipal autorise :

- la constitution, à titre gratuit, au profit de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, d'un droit de passage et d'aqueduc, pour une longueur approximative de 17 m linéaires, sur la parcelle de terrain précitée,
- la signature de l'acte authentique à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ESPACE ADMINISTRATIF - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LIMOGES METROPOLE**

---

L'immeuble municipal situé 64, avenue Georges Dumas a été mis à disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole pour l'installation de certains services, dans le cadre d'une convention arrivant à échéance le 28 février 2011.

Le Conseil municipal :

- décide de renouveler, pour une durée de trois ans, la mise à disposition, à titre gratuit, de l'immeuble susvisé,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet entre la Ville et la Communauté d'agglomération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **TRANSFERT DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - 3EME TRANCHE**

---

Le Conseil municipal :

- en application des dispositions du Code de l'Urbanisme, autorise le Maire à ouvrir une enquête publique, en vue du transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées suivantes, ouvertes à la circulation publique :
  - rue Montesquieu,
  - rue Ronsard,
  - rue de la Butte,
  - rue d'Alembert,
  - rue Masséna,
  - rue de l'Alma,
  - rue Henri Lagrange,
  - rue du Docteur Bergonié,
  - rue Condorcet,
  - impasse d'Ambazac,
  - rue Frédéric Mistral,
  - rue Chateaubriand,
  - rue Charles Fourier,
  - rue André Antoine,
  - rue de l'Etoile de Fontaury,
  - rue Léon Tolstoï,
  - avenue Lucien Faure,
  - rue des Papillons,
  - rue Buffon,
  - rue du Champ Dorat,
  - rue Kléber,
  - rue Saint Christophe,
  - rue de la Navette,
  - impasse Saint Christophe,
  - rue Rembrandt,
  - allée de Villagory,
  
- approuve le dossier d'enquête publique correspondant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**DOMAINE COMMUNAL - IMPLANTATION D'UN CENTRE AQUATIQUE RUE  
GEORGES FOUREST A LIMOGES - CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN  
SISES A LIMOGES, AU LIEUDIT "LA BASTIDE SUD" A LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

---

Par délibération en date du 8 juillet 2008, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'implantation d'un centre aquatique sur des terrains appartenant à la Ville situés à proximité du "Puy Ponchet" et celui de la cession future des emprises concernées à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

Ainsi, le Conseil municipal autorise la cession, moyennant l'euro symbolique, à la Communauté d'agglomération, des emprises dédiées à la mise en œuvre de ce projet, d'une superficie totale de 114.189 m<sup>2</sup>, sises au lieudit « La Bastide Sud ».

**ADOPTÉ**

Se sont abstenus les conseillers municipaux :

M. Daniel CLÉREMBAUX

M. Cyril COGNÉRAS

Mme Aurélie LAURIÈRE

**ZAC DU QUARTIER SAINT-LAZARE - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA  
VILLE DE LIMOGES, LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DU LIMOUSIN ET LA  
SOCIETE "CLINIQUE FRANÇOIS CHENIEUX" - AMENAGEMENT DES  
ESPACES VERTS ET RETROCESSION A LA VILLE DE LIMOGES DES  
EMPRISES - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE**

---

En vue de l'aménagement d'une coulée verte, suite à l'implantation de la Clinique Chénieux dans la Zone d'Aménagement Concerté du quartier Saint-Lazare, le Conseil municipal :

- habilite le Maire à signer une convention tripartite à intervenir entre la Ville, la SELI, aménageur de la ZAC et la société « Clinique François Chénieux », définissant les modalités de prise en charge, par les sociétés précitées, de cette opération d'aménagement paysager et prévoyant la rétrocession à la Ville des emprises dont l'aménagement incombera à la Clinique Chénieux,
- autorise, à l'issue de la réalisation de cet aménagement, l'acquisition par la Ville, à titre gratuit, auprès de la société « Clinique François Chénieux », de trois emprises d'une superficie respective de 5.495 m<sup>2</sup>, 59 m<sup>2</sup> et 123 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée section TC n°262 sise avenue du Golf, ainsi que la constitution d'une servitude de passage au profit des piétons, pour environ 230 m linéaires sur la parcelle précitée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **INVENTAIRE DU PATRIMOINE - PARTENARIAT AVEC LE SERVICE REGIONAL DE L'INVENTAIRE DU LIMOUSIN**

---

La Ville a engagé, en 2009, une démarche d'inventaire du patrimoine architectural et urbain en centre ville afin, notamment, de répondre aux exigences liées à la révision de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), par l'approfondissement des données patrimoniales permettant une redéfinition pertinente du périmètre de protection.

Après une première mission réalisée par un bureau d'étude privé, la Ville s'est rapprochée du service de l'Inventaire de la Région Limousin, en vue de prolonger cette action dans le cadre d'un partenariat entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Région Limousin, définissant leurs domaines d'intervention respectifs en vue de la poursuite de l'inventaire du patrimoine de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MISE EN LUMIERE DE LA FAÇADE PRINCIPALE DU LYCEE GAY LUSSAC -  
CONVENTION D'OPERATION VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION  
TEMPORAIRE**

---

La Ville, qui a entrepris, depuis plusieurs années, la mise en lumière de son patrimoine remarquable, souhaite procéder à la réalisation de travaux d'illumination de la façade principale du Lycée Gay Lussac.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- la convention d'opération valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public à intervenir à cet effet avec la Région Limousin, les travaux à réaliser étant situés sur l'emprise immobilière de cette collectivité,
- toutes conventions à venir avec d'éventuels partenaires financiers,
- toutes conventions à venir relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

**ADOPTÉ**

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

Mme Nadine RIVET

M. Jean-Jacques BÉLÉZY

M. Daniel CLÉREMBAUX

Mme Aurélie LAURIÈRE

**CONTRAT D'AGGLOMERATION 2008-2013 - VALORISATION DU  
PATRIMOINE ARTS DU FEU - MANIFESTATION "TOQUES ET  
PORCELAINE" 2011 - CONCOURS INTERNATIONAL DE  
PORCELAINE 2012**

---

**CONTRAT D'AGGLOMERATION 2008/2013 - VALORISATION DU PATRIMOINE  
LIE AUX ARTS DU FEU - "TOQUES ET PORCELAINE" 2011**

---

Du 16 au 18 septembre 2011, la Ville organisera la quatrième édition de l'animation touristique « Toques et Porcelaine » autour de la gastronomie limousine et de la porcelaine de Limoges.

Cet évènement se déroulera place de la Motte.

Ce lieu accueillera :

- l'inauguration, le 16 septembre 2011, en présence de M. Jacques Chibois, parrain de la manifestation, limougeaud d'origine et restaurateur de renommée internationale,

- des démonstrations de cuisine sous chapiteau, en présence de restaurateurs locaux, de porcelainiers et de producteurs,

- une présentation de porcelaine de Limoges, dans le cadre d'animations autour des arts de la table,

- un buffet limousin, le 18 septembre à midi, ouvert au public moyennant une participation de 15 € maximum par personne.

Le coût de la manifestation est évalué à 140.000 €TTC maximum.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat à hauteur de 35 % et de la Région Limousin pour 15 %, au titre du Contrat d'agglomération 2008/2013.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer :
  - les différents marchés et contrats nécessaires à l'organisation de la manifestation susvisée,
  - la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme, qui assurera la billetterie du buffet limousin,

- approuve, par ailleurs, la reconduction, pour l'été 2011, de l'opération de promotion et de communication « Limoges brille de mille feux » et des ateliers de décoration sur porcelaine organisés à destination des enfants. Le coût de cette opération est évalué à 36.500 €. Une subvention sera sollicitée auprès de l'Etat, à hauteur de 19 %, au titre du Contrat d'agglomération 2008/2013.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT D'AGGLOMERATION 2008/2013 - CONCOURS INTERNATIONAL DE PORCELAINES DE LIMOGES 2012**

---

Un premier concours international de création d'œuvres en porcelaine de Limoges a été organisé en 2010, en accompagnement de l'exposition « De Terre et de Feu ».

La Ville souhaite renouveler cette opération, à l'occasion de l'exposition de porcelaine qui serait organisée par le Comité National d'Expansion de la Porcelaine de Limoges à l'Hôtel de Ville en 2012.

Ce concours se déroulera en deux phases, selon un règlement préalablement établi :

- une phase de sélection des candidats à partir d'un dossier de présentation de l'œuvre proposée. Chaque candidat sélectionné disposera d'un délai de 6 mois pour réaliser son œuvre, en collaboration avec une entreprise de porcelaine ou une école partenaire de la Ville, avec lesquelles un protocole d'accord sera établi, afin de préciser les modalités d'accueil des artistes,

- une phase de choix, à l'issue de laquelle des prix seront attribués sur la base du travail esthétique et des qualités techniques et d'innovation mises en œuvre.

Les œuvres réalisées seront présentées dans le cadre de l'exposition de Porcelaine organisée en 2012. Les œuvres primées seront exposées dans des établissements municipaux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'organisation de ce concours, notamment les protocoles d'accord à intervenir avec les entreprises porcelainières et les écoles partenaires ainsi que les contrats nécessaires avec les artistes en céramique et porcelaine primés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **EXPOSITION ELIE LASCAUX - DETERMINATION DES DROITS D'ACCES A L'EXPOSITION ET MISE EN VENTE DE CATALOGUES**

---

A partir du mois d'avril 2011, une exposition temporaire consacrée au peintre Elie Lascaux sera présentée au Musée des Beaux-Arts de Limoges.

Cet artiste, né à Limoges le 5 avril 1888, a vécu à Paris puis s'est installé à Saint Léonard de Noblat au début de la seconde guerre mondiale, où il avait l'habitude de venir se ressourcer et chercher l'inspiration. Ami de Suzanne Valadon et soutenu par Pablo Picasso, il cultivera, tout au long de sa carrière, une grande originalité dans son expression picturale.

Le Conseil municipal :

- approuve le principe de l'organisation d'une exposition temporaire autour de l'œuvre du peintre Elie Lascaux,
- fixe le prix de vente du catalogue de l'exposition à 39 € pour la version française et 59 € pour la version anglaise,
- décide l'application d'un droit d'entrée à cette exposition, fixé à 2,5 € pour le plein tarif et à 1,5 € pour le tarif réduit (le tarif réduit sera appliqué aux étudiants, aux moins de 18 ans, aux titulaires de carte d'invalidité et aux Amis du Musée),
- accorde la gratuité aux titulaires de minima sociaux, de la carte ICOM sur présentation de justificatif, aux groupes scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et aux enfants de moins de 6 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**BIBLIOTHEQUE FRANCOPHONE MULTIMEDIA - PORTAIL DE RESSOURCES  
DOCUMENTAIRES MADUVIL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA  
VILLE DE LIMOGES ET L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

---

Le portail MADUVIL (Mutualisation d'Accès Documentaire Université Ville de Limoges), hébergé sur le site internet de la Bibliothèque francophone multimédia, permet la consultation simultanée des catalogues de la Bfm et du Service Commun de Documentation de l'Université de Limoges et propose également des informations et actualités relatives au fonctionnement de ces deux structures.

L'intégration, à ce portail, de ressources documentaires d'autres bibliothèques ou institutions de la région Limousin étant envisagée, le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- une convention cadre avec l'Université de Limoges, reconduisant les principes de fonctionnement du portail MADUVIL et établissant les conditions de participation de nouvelles structures à ce dispositif,
- les conventions tripartites à intervenir en ce sens entre la Ville, l'Université de Limoges et les partenaires intéressés, dont la Communauté de communes du Pays de Tulle Cœur de Corrèze et la commune de Saint Léonard de Noblat, qui ont d'ores et déjà exprimé le souhait que les ressources documentaires de leurs bibliothèques soient mises en ligne sur le portail MADUVIL.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - PARTENARIAT - CONVENTIONS**

---

### **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - PARTENARIAT AVEC MULTI FA 7**

---

Du 26 mars au 2 avril 2011, la Ville organisera la seconde édition du festival Hip-Hopérationnel, en partenariat avec l'association Multi Fa 7.

Dans le cadre de cette manifestation, qui se déroulera dans les Centres Culturels Municipaux Jean Gagnant, John Lennon et Jean Moulin, à la Bibliothèque francophone multimédia et dans divers espaces, seront notamment programmés :

- une scène amateur régionale hip-hop en extérieur,
- un « Contest Underground Battle » de qualification régionale junior,
- deux spectacles de danse :
  - « Le syndrome de l'exilé » par la Compagnie Associés Crew,
  - « No limit » par la Compagnie Alexandra N'Possee,
- un concert de musique hip-hop et un « battle » européen,
- des stages de graff, d'écriture et de danse.

La Ville mettra à disposition les salles des Centres Culturels Municipaux, prendra en charge la réalisation d'une affiche et d'un programme, l'organisation et le financement des spectacles des Compagnies précitées, la soirée musique du 1<sup>er</sup> avril, avec en tête d'affiche le chanteur Raashan Ahmad, ainsi que les frais de première partie de soirée, pour un montant de droits de cession estimé à 17.500 € augmenté des frais annexes.

Des « graffs », sur le thème des « musiques actuelles », seront, par ailleurs, réalisés afin de mettre en valeur le Centre Culturel Municipal John Lennon. La Ville prendra en charge les frais relatifs à cette opération pour un total n'excédant pas 5.000 € TTC.

L'association Multi Fa 7 prendra à sa charge tous les autres aspects de la manifestation.

Le Conseil municipal :

- approuve les modalités du partenariat qui sera mis en œuvre avec l'association Multi Fa 7,
- autorise le Maire à signer tout document utile au bon déroulement de cette manifestation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DIVERSES STRUCTURES**

---

Diverses associations et structures ont sollicité de la Ville la mise à disposition de salles de spectacles et matériels pour l'organisation de manifestations dans les Centres Culturels Municipaux Jean Moulin et John Lennon.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec les associations et structures concernées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SAISON 2010-2011 - COLLABORATION  
DANS LE CADRE DES STAGES ET ATELIERS**

---

Afin d'étendre l'offre de stages et ateliers proposés par les Centres Culturels Municipaux au cours de la saison 2010-2011, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association Limousin-Chine, pour l'organisation de rencontres de Mah-Jong et d'un stage de calligraphie chinoise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC O'NAVIO THEATRE DE LA MARMAILLE**

---

La Ville de Limoges, représentant français du réseau de promotion de spectacles jeune public « Small Size », perçoit, à ce titre, la totalité des subventions européennes concernées.

La compagnie O'Navio-Théâtre de la Marmaille est son partenaire associé.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la compagnie précitée, une convention établissant :

- le programme des manifestations prévues en direction des moins de 6 ans par l'association O'Navio pour la saison 2010-2011,
- les modalités du reversement, à cette association, d'une partie de la subvention perçue par la Ville au titre des fonds européens, pour un montant de 5.575 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - SCENE CONVENTIONNEE POUR LA  
DANSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE  
VALORISATION ECONOMIQUE ET CULTURELLE DU LIMOUSIN**

---

L'Agence Technique Culturelle Régionale du Limousin, à laquelle la Ville fait régulièrement appel, notamment pour la mise à disposition à titre gracieux de divers matériels dans le cadre des activités de la Scène Conventionnée pour la Danse, vient de modifier ses statuts. Elle prendra désormais l'appellation d'Agence de Valorisation Economique et Culturelle du Limousin.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir avec cette nouvelle structure, en vue de la poursuite de ces mises à disposition gratuites de matériel au profit de la Ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE  
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE  
VOLONTAIRE DE LA HAUTE-VIENNE**

---

Depuis plusieurs années, la Ville et le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Haute-Vienne collaborent, dans le cadre de conventions d'objectifs, pour la mise en place d'activités dans les Centres Culturels Municipaux.

Pour l'année 2011, le Comité Départemental prendra en charge l'encadrement hebdomadaire, en dehors des vacances scolaires, d'un nombre identique de séances de gymnastique volontaire par rapport à 2010, dont certaines séances spécifiques en direction des enfants, des seniors et d'un public parents-bébé et parents-enfants. 1.152 heures seront dispensées.

La Ville, qui percevra le montant des cartes d'adhérents des Centres Culturels Municipaux, mettra à disposition du comité les locaux nécessaires, assurera la publicité de ses activités dans la plaquette des stages et ateliers et lui versera une somme de 16.300 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir pour l'année 2011 entre la Ville et le Comité Départemental d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Haute-Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONSERVATOIRE DE LIMOGES - PROGRAMME D'ANIMATION CULTURELLE 2010-2011**

---

Tout au long de l'année scolaire, le Conservatoire de Limoges propose à ses élèves différentes animations culturelles afin de leur permettre de rencontrer des artistes, d'approfondir leurs connaissances ou de se mettre en situation de représentation lors de concerts.

En complément des actions précédemment adoptées par le Conseil municipal, des partenariats sont envisagés pour l'année scolaire 2010/2011 avec :

- l'association « Renaissance » pour l'organisation d'un concert à l'abbatiale de Solignac le 25 mars 2011,
- le Lions Club d'Aixe sur Vienne pour l'organisation de deux concerts, l'un à Sereilhac le 20 mars 2011, l'autre à Aixe-sur-Vienne le 19 juin 2011.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions et contrats à intervenir pour la mise en œuvre de ces animations.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**CONSERVATOIRE DE LIMOGES - DROITS D'INSCRIPTION ET DE LOCATION  
D'INSTRUMENTS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

Le Conseil municipal adopte, ainsi qu'il suit, les tarifs des droits d'inscription et de location d'instruments de musique au Conservatoire de Limoges pour l'année scolaire 2011-2012 :

<b>I - Droits d'inscriptions par disciplines</b>	<b>Habitants de Limoges</b>	<b>Habitants hors Limoges</b>
<b>1.1 <u>Disciplines collectives seules, éveil, initiation</u> :</b> formation musicale (FM, Eveil), histoire de la musique et analyse musicale (Cycle Initiation), Orchestres et ensembles, Chorales, danse (Eveil, Initiation), instruments (Eveil), musiques traditionnelles (disciplines collectives), hors cursus (ateliers, piano complémentaire, déchiffrage)	<b>39 €</b>	<b>69 €</b>
<b>1.2 <u>Disciplines collectives plus disciplines individuelles ou dominantes</u> :</b> tous cycles (musique, danse, art dramatique), musiques traditionnelles (pratiques instrumentales individuelles), écriture (harmonie, contrepoint, instrumentation, composition), musique de chambre, chant lyrique, accompagnement au piano, direction d'orchestre (formation), direction de chœur, histoire de la musique et analyse musicale (cycle formation)	<b>80 €</b>	<b>129 €</b>
<b>1.3 <u>Préparation aux études à caractère préprofessionnel</u> :</b> cycle spécialisé (musique, danse, théâtre), perfectionnement	<b>117 €</b>	<b>173 €</b>
<b>II. <u>Locations d'instruments</u> :</b> - emprunt avant le 31 janvier de l'année scolaire en cours	<b>70 €</b>	
- emprunt après le 31 janvier de l'année scolaire en cours	<b>35 €</b>	

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables sauf en cas de déménagement consécutif à la mutation professionnelle des parents ou de l'élève avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours et sur présentation d'une demande écrite accompagnée des justificatifs correspondants.

Les élèves bénéficiant des cours d'éveil musical dispensés par des enseignants du Conservatoire de Limoges dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville, les élèves des Classes à Horaires Aménagés Musique ainsi que les élèves ayant obtenu une bourse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sont exonérés des droits d'inscription.

Les élèves inscrits en cycle spécialisé de Musiques Traditionnelles dans plusieurs établissements dispensant l'enseignement de la musique et de la danse n'acquittent les droits d'inscription que si la discipline dominante est pratiquée au Conservatoire.

Une réduction de 50 % est accordée sur les droits d'inscription aux élèves du Conservatoire qui participent aux activités de l'Harmonie Municipale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **JOURNEE URBAINE 2011 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HORIZONS CROISES**

---

Depuis trois ans, la Ville organise, le premier week-end du mois de juillet, au jardin d'Orsay, la manifestation dénommée « Journée Urbaine », dédiée aux musiques actuelles.

Afin d'organiser au mieux l'édition 2011 de la « Journée Urbaine », le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'association « Horizons Croisés », qui assurera la responsabilité artistique de la manifestation et conclura, à ce titre, les contrats à intervenir avec les producteurs des groupes retenus.

En contrepartie, la Ville versera à l'association une participation d'un montant prévisionnel maximum de 34.000 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ARCHIVES MUNICIPALES - PROGRAMME D'ACTIVITES 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION**

---

Le service des Archives municipales développera en 2011 des actions susceptibles d'être subventionnées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les actions concernées sont, notamment :

- la campagne de restauration des archives anciennes (XVI<sup>ème</sup> – XVIII<sup>ème</sup> siècles) et modernes (plans, registres d'état civil, XIX<sup>ème</sup> – XX<sup>ème</sup> siècles), commencée depuis 1999,
- le programme d'activités éducatives mis en place à destination des écoles primaires,
- le programme de numérisation des documents écrits (XII<sup>ème</sup> – XX<sup>ème</sup> siècles), des plans et des documents iconographiques (XVIII<sup>ème</sup> – XX<sup>ème</sup> siècles),
- le programme d'exposition et de publication du service.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication, une subvention pour le programme d'activités 2011 des Archives municipales.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LIMOGES - PALAIS DE L'EVECHE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2011**

---

La Ville consacre une part de son budget à l'acquisition d'œuvres ainsi qu'à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine détenu au Musée des Beaux-Arts.

Pour l'année 2011, des campagnes de restauration d'œuvres et des actions à destination du public seront également mises en œuvre. Diverses publications pourraient, par ailleurs, être réalisées et des activités pédagogiques seront organisées pour les enfants.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, de la Région Limousin, du Département de la Haute-Vienne ainsi que de tout autre organisme pour contribuer au financement des acquisitions et restaurations d'œuvres, expositions, animations, publications et ateliers pédagogiques qui seront réalisés en 2011 par le Musée des Beaux-Arts.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONVENTION AVEC L'ACADEMIE-ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE DU LIMOUSIN**

---

Dans le cadre de la manifestation estivale « Un dimanche aux jardins », prévue le 10 juillet prochain, les élèves de 3<sup>ème</sup> année de l'Académie-Ecole Supérieure de Théâtre du Limousin présenteront un spectacle déambulatoire dont la création sera intégrée à leur programme pédagogique de l'année 2011.

La Ville attribuera à l'Académie une subvention exceptionnelle, d'un montant de 2.500 €, pour la création de ce spectacle, qui sera, par ailleurs, également présenté le 11 septembre 2011 au parc Thuillat.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir en ce sens entre la Ville et l'Académie-Ecole Supérieure de Théâtre du Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE LIMOGES AUBUSSON -  
PARTICIPATION DE LA VILLE**

---

Depuis plusieurs années, la Ville apporte une aide financière à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges Aubusson pour l'organisation d'ateliers et de cours d'arts plastiques proposés au public.

Pour l'année scolaire 2010/2011, le Conseil municipal :

- décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.650 € à l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Limoges Aubusson,
- approuve les termes de la convention fixant les modalités et les conditions de paiement de cette subvention,
- autorise le Maire à signer cette convention.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AVENANT FINANCIER N°3 A LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LES  
PARTENAIRES DE LA MAISON DE LIMOGES ET DU LIMOUSIN**

---

Une convention a été conclue le 23 décembre 2002 entre les Villes de Limoges, de Fürth, la Région Limousin et le Bezirk de Moyenne Franconie pour le fonctionnement de la Maison de Limoges et du Limousin (LIM) à Fürth.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant financier à la convention précitée autorisant le versement par la Ville de Limoges d'une subvention de 25.000 € au titre de l'exercice 2011, pour le fonctionnement de la Maison de Limoges et du Limousin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOIRE INTERNATIONALE DES CERAMIQUES DE JINGDEZHEN -  
REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA VILLE DE LIMOGES**

---

En qualité de membre du réseau UNIC (Urban Network for Innovation in Ceramics), la Ville a été invitée à la Foire Internationale des Céramiques de Jingdezhen, en Chine, du 18 au 22 octobre derniers.

La Ville de Delft a souhaité participer, à hauteur de 1.500 €, aux frais engagés par la Ville de Limoges dans le cadre de la réalisation du stand dédié au réseau UNIC.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir en vue du versement de cette participation financière.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **CRECHE MULTI ACCUEIL DE LIMOGES LANDOUGE - VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2011**

---

Une convention a été conclue, pour la période 2010-2012, entre la Ville et la Mutualité Départementale de la Haute-Vienne, gestionnaire de la crèche multi-accueil de Landouge, afin de préciser les modalités du soutien apporté par la Ville pour le fonctionnement de cet équipement.

Cette aide comprend, notamment, la mise à disposition des locaux situés 5, rue Jacques Brel ainsi que le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, calculée à partir de l'activité de la crèche et d'un coût horaire fixé par référence au prix plafond de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

A partir des prévisions d'activité et des documents transmis par le gestionnaire, l'aide financière de la Ville, au titre de l'année en cours, s'établirait à 54.249 €.

Le Conseil municipal décide le versement à la Mutualité Départementale de la Haute-Vienne d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2011 d'un montant de 27.125 €. Le solde de cette aide financière sera versé en 2012 après la production du compte de résultat et du rapport d'activité de cette structure.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **PRET AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PANNEAUX DE L'EXPOSITION SUR LE QUARTIER DE LA CITE DE LIMOGES**

---

Des enseignants ont sollicité la possibilité, pour leurs élèves, de travailler à partir des panneaux de l'exposition sur l'histoire et le patrimoine du quartier de la Cité, présentée en septembre 2009 au pavillon de l'Orangerie.

Le Conseil municipal :

- afin de permettre aux élèves d'approfondir leur connaissance de ce quartier de la Ville, autorise le prêt, à titre gratuit, des éléments de cette exposition aux établissements scolaires situés sur le département de la Haute-Vienne qui en feront la demande,
- définit les conditions de prêt de la façon suivante :
  - la durée de chaque exposition sera d'environ un mois,
  - l'établissement scolaire devra se charger :
    - de retirer les panneaux à la Direction Urbanisme et Domaine Public de la Ville, de les installer dans ses locaux, les démonter puis les restituer à la Direction précitée,
    - de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit commise sur ces panneaux,
- autorise la dénonciation par la Ville de ce prêt, en cas de non respect des engagements de la part de l'autre partie, ou pour tout autre motif d'intérêt général.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRANSPORTS DES ELEVES DES ECOLES COMMUNALES DE LA VILLE VERS  
LES EQUIPEMENTS SPORTIFS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
LIMOGES USEP**

---

L'association Limoges USEP assure l'organisation du transport des élèves des écoles publiques de la Ville vers les équipements sportifs municipaux, pour la pratique des activités sportives obligatoires, dans le cadre d'une convention aux termes de laquelle la Ville lui attribue une participation annuelle.

La convention en cours arrivant prochainement à échéance, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec l'association Limoges USEP, une nouvelle convention, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, fixant le montant de la dotation versée par la Ville à 71.000 € pour l'année 2011.

Cette dotation pourra faire l'objet d'une revalorisation les années suivantes, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la vie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - PARTICIPATIONS  
FINANCIERES DE LA VILLE DE LIMOGES - ANNEE 2011 - ACOMPTES**

Depuis plusieurs années, des associations et organismes bénéficiaires de subventions au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dont les actions sont reconduites, perçoivent dès le premier trimestre de l'année en cours, une avance sur la participation de la Ville égale à 25 % de l'aide attribuée au titre de l'année précédente.

Le Conseil municipal :

- afin de permettre aux structures concernées d'avoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite de leurs actions sans attendre la validation des commissions partenariales, autorise le versement d'une avance sur la participation de la Ville, aux associations et organismes qui ont bénéficié de subventions supérieures à 1.600 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 25 % de l'aide qui leur avait été attribuée en 2010, conformément au tableau ci-après :

<b>STRUCTURES</b>	<b>INTITULE de l'ACTION</b>	<b>Montants versés en 2010</b>	<b>Acomptes 25 %</b>
Asso. Jeunesse Loisirs Vigenal	Loisirs des jeunes du quartier	2 000,00	500,00
A.L.E.A.S.	Dispositif anti-graffitis	18 000,00	4 500,00
ALIS	Accomp. Scolaire +Action éducative 3-6 ans et 7-14 ans + Médiation Familles + accueil loisirs ados	21 520,00	5 380,00
AURENCE LOISIRS JEUNESSE	Acc. Scolaire + animations enfants, adolescentes, jeunes, familles-adultes + Hip Hop + soutien d'initiatives collectives + projet d'animation	95 387,00	23 846,75
A.R.S.L.	Service Aide Pénale et Mots pour Maux	18 300,00	4 575,00
A.S.C. Bellevue Naugeat	Activités en direction des jeunes	12 028,00	3 007,00
Association du Val de l'Aurence	Journal de quartier	2 060,00	515,00
Association AVIMED	Aide aux victimes	10 000,00	2 500,00
Association B.58	Acc. Scolaire + CLSH + Médiation sociale + Atelier multimédia + animations collectives familles + Accueil des jeunes + ateliers	154 903,00	38 725,75
Beaubreuil aides périscolaires	Accomp. Scolaire	12 000,00	3 000,00
Boxing Club du Val	mettre l'activité boxe comme outil	2 500,00	625,00
Beaubreuil Vacances Loisirs	CLSH + ludothèque	53 704,00	13 426,00
Beaub FM	Création d'émissions	3 000,00	750,00
C.A.P.F.	Acc. Scolaire + Animations jeunes et familles + halte garderie parentale + bibliothèques + PIJ + Ateliers + action familles-adultes	215 143,00	53 785,75
C.C.A.S.	La Passerelle + Médiateur de rue	49 780,00	12 445,00
C.D.A.D.	Points d'accès au droit	7 000,00	1 750,00
Centre de Loisirs Jeunes	CLSH + Centre de ressources	37 000,00	9 250,00
Conf. Syndicale Familles	Aide aux devoirs + CLSH	21 244,00	5 311,00
Etoile Sportive de Beaubreuil	Education à la citoyenneté par le sport	2 000,00	500,00

F.O.L.	Accompagnement scolaire collèges	1 720,00	430,00
Association Halte Vincent	Accueil des familles et amis de détenus	2 310,00	577,50
Association INTERVAL	Structure d'animation et accueil	22 025,00	5 506,25
Asso. Chapeau Magique	2 CLSH + actions familiales et quartier + Espace préados	76 350,00	19 087,50
Le Journal de Beaubreuil	Journal de quartier	4 300,00	1 075,00
Association LES AMIS DE SARAH	Culture et citoyenneté + atelier d'éveil	7 000,00	1 750,00
Les Mouflets de Beaubreuil	Multi accueil halte garderie	29 210,00	7 302,50
R.E.R.S. Beaubreuil	Fonctionnement	5 000,00	1 250,00
FMC SOS Médecins	Lutte contre l'ivresse publique	12 500,00	3 125,00
Sporting Club Vigenal	Tournois et action éducative	4 000,00	1 000,00
ARCHES	Fête jeunesse et sport + actions diverses	4 030,00	1 007,50
Union sportive de la Bastide	Promotion du sport sur le quartier	2 500,00	625,00
Saint Louis Val	Socialisation de jeunes immigrés par le foot	2 000,00	500,00
Association Varlin Pont Neuf	Atelier studio Images	4 000,00	1 000,00
VITAL	Loisirs enfance - accomp. Scolarité - animation quartier	40 926,00	10 231,50
Asso. Départ. Protection de la Jeunesse	Médiation familiale	2 500	625,00
Centre Régional du Livre(ALCOL)	Actions culturelles en maison d'arrêt	1 500	375,00
Association OASIS	Couture, cuisine, éducation citoyenneté et accompagnement vers l'autonomie	10 000	2 500,00
CODES (IREPS)	Diagnostic santé sur les quartiers	6 000	1 500,00
Jeunesse Education Loisirs	Accompagnement scolaire	2 000	500,00
<b>TOTAL</b>			<b>244 360,00</b>

## ADOPTÉ

N'ont pas participé au vote :

M. Jean DANIEL

M. Laurent DEBRACH

Mme Sylvie BOURANDY

M. Anibal ALMOSTER

Mme Gülsen YILDIRIM

**CENTRE SOCIAL DE LA BASTIDE - CONVENTION AVEC LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-VIENNE - PRESTATION  
D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE ET AVENANT A LA CONVENTION  
"TICKETS LOISIRS"**

---

Depuis plusieurs années, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne participe au financement des actions d'accompagnement à la scolarité mises en œuvre au Centre Social de la Bastide par l'attribution d'une prestation de service correspondant à 30 % de la dépense, dans la limite d'un plafond déterminé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour l'année scolaire 2010-2011, environ 150 enfants, de l'école primaire au lycée, vont bénéficier de ces actions et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales prévoit l'attribution d'une somme de 12.106,90 €.

Le Centre Social de la Bastide est, par ailleurs, agréé pour recevoir, à titre de paiement, les tickets loisirs délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales aux jeunes issus de familles allocataires percevant des prestations non soumises à conditions de ressources.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne :

- la convention de financement à intervenir en vue du versement de l'aide financière attribuée par cet organisme pour la mise en œuvre des actions à la scolarité proposées par le Centre Social de la Bastide,
- un avenant à la convention intervenue pour le remboursement, au Centre Social de la Bastide, des tickets loisirs, afin de prendre en compte la modification de l'âge des bénéficiaires de ce dispositif, qui s'adressait auparavant aux jeunes de 11 à 20 ans et serait désormais réservé aux 8-15 ans.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ESPACE ASSOCIATIF CHARLES SILVESTRE - LOCAUX MIS A LA  
DISPOSITION DE L'ASSOCIATION VITAL - PARTICIPATION ANNEE 2011**

---

Le Conseil municipal fixe, pour l'année 2011, à 3.043,48 € H.T., soit 3.640,00 € TTC, le montant de la participation aux charges de fonctionnement due par l'association VITAL pour l'occupation de locaux d'une superficie approximative de 250 m<sup>2</sup> au sein de l'espace associatif Charles Silvestre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **ECOLE DU PONT NEUF - LOCAUX ASSOCIATIFS - PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

---

Le Conseil municipal actualise, comme suit, le barème des participations aux charges de fonctionnement demandées pour l'occupation des locaux associatifs situés dans l'enceinte de l'école du Pont Neuf :

Prestations	Tarifs
Locaux privés : .....	6 € le m <sup>2</sup> par an
Occupation de la salle de réunions commune :	
- 1 créneau hebdomadaire : .....	30 € par an
- 1 créneau bimensuel : .....	15 € par an
- 1 créneau mensuel : .....	10 € par an
- occupation ponctuelle : .....	7.5 € par utilisation
- occupation ponctuelle (associations extérieures à l'espace associatif) : .....	10 € par utilisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**PARCELLE DE TERRAIN SISE A LIMOGES, IMPASSE DE LA RIBIERE -  
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

---

En vue de l'aménagement d'une rampe permettant l'accès des personnes à mobilité réduite à une activité de restauration sise impasse de la Ribière, le Conseil municipal autorise le Maire :

- à mettre à la disposition de la société porteuse de cette activité, moyennant la somme de 15 € par an, les emprises dépendant du domaine public communal nécessaires à la réalisation de cet aménagement,
- à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IMMEUBLE MUNICIPAL SIS A LIMOGES 203, AVENUE DES CASSEAUX -  
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET  
LA FEDERATION COMPAGNONNIQUE DES METIERS DU BATIMENT ET  
AUTRES ACTIVITES DE LA HAUTE-VIENNE**

---

Par délibération en date du 9 février 2010, le Conseil Municipal a autorisé la location à la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et autres activités de la Haute-Vienne d'une emprise foncière d'une superficie de 16.564 m<sup>2</sup> sise 203, avenue des Casseaux en vue de l'organisation d'exercices de formation professionnelle.

La convention conclue à cet effet arrivant prochainement à échéance, le Conseil municipal :

- autorise le Maire à signer, avec la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment et autres activités de la Haute-Vienne, une nouvelle convention portant autorisation d'occupation, à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an, de la parcelle de terrain susvisée,
- fixe à 1.200 € le montant de la redevance annuelle due pour l'occupation de cette emprise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CAMPING MUNICIPAL D'UZURAT - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -  
TARIFS 2011**

Le Conseil municipal approuve la tarification proposée pour l'année 2011 par la SARL « GENERATION LOISIRS », gestionnaire du Camping municipal d'Uzurat dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Cette tarification s'établit comme suit :

<b>TARIFS 2011 CAMPING (par nuitée)</b>		
	Basse saison 01/03 au 30/06 01/09 au 31/10	Haute saison 01/07 au 31/08
EMPLACEMENT (1)	<b>5,30 €</b>	<b>7,30 €</b>
PERSONNES	<b>3,10 €</b>	<b>3,60 €</b>
ENFANTS DE 2 A 14 ANS	<b>1,00 €</b>	<b>1,50 €</b>
ANIMAUX	<b>1,00 €</b>	<b>1,50 €</b>
BRANCHEMENT ELECTRICITE	<b>3,30 €</b>	<b>3,40 €</b>
BRANCHEMENT EAU	<b>1,00 €</b>	<b>1,50 €</b>
VEHICULE DE TOURISME SUPPLEMENTAIRE	<b>1,00 €</b>	<b>1,50 €</b>
VEHICULE UTILITAIRE (2)	<b>8,00 €</b>	<b>12,00 €</b>
VEHICULE GRANDE LONGUEUR + DE 6 M HORS TOUT (3)	<b>12,00 €</b>	<b>17,00 €</b>
ETAPE CAMPING CAR	<b>11,10 €</b>	<b>11,60 €</b>

(1) par emplacement ou moyen d'hébergement

(2) supplément

(3) supplément caravane.

**Conditions particulières :**

- remise de 5% aux membres de la Fédération Française de Camping Caravaning sur présentation de la carte.

- nuits offertes sur séjour touristique au-delà de la 2<sup>ème</sup> semaine :

1 pour la 3<sup>ème</sup> semaine

4 pour la 4<sup>ème</sup> semaine.

<b>TARIFS 2011 MOBIL HOMES</b>			
	Basse saison 01/03 au 30/06 01/09 au 31/10	Moyenne saison 01/07 au 15/07 16/08 au 31/08	Haute saison 16/07 au 15/08
<b>NUIT</b> (minimum 2) 1/4 personnes 1/6 personnes (3 chambres)	<b>42,00 €</b> <b>52,00 €</b>	<b>58,00 €</b> <b>63,00 €</b>	<b>69,00 €</b> <b>75,00 €</b>
<b>SEMAINE</b> 1/4 personnes 1/6 personnes (3 chambres)	<b>225,00 €</b> <b>265,00 €</b>	<b>330,00 €</b> <b>375,00 €</b>	<b>435,00 €</b> <b>480,00 €</b>
<b>MOIS</b> 1/3 personnes 1/5 personnes (3 chambres)	<b>550,00 €</b> <b>650,00 €</b>	<b>650,00 €</b> <b>750,00 €</b>	<b>650,00 €</b> <b>750,00 €</b>
Forfait charges au mois (électricité, eau, 2 bouteilles de gaz)	<b>70,00 €</b>	<b>70,00 €</b>	<b>70,00 €</b>

La taxe de séjour applicable est de 0,20 € par nuitée et par personne.

<b>TARIFS 2011 GOLF MINIATURE</b>	
Adulte	<b>3,00 €</b>
Enfants de moins de 14 ans	<b>1,50 €</b>
Perte d'une balle	<b>4,50 €</b>
Détérioration d'une canne	<b>38,00 €</b>

Tarif visiteur 2,50 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PRESTATIONS DE COMMUNICATION - ACCORD CADRE -  
CONVENTIONS CONSTITUTIVES DE GROUPEMENTS DE  
COMMANDES**

---

**TRAVAUX DE CONCEPTION ET REALISATION DE DOCUMENTS DE  
COMMUNICATION - ACCORD CADRE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE  
GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES - COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE - CAISSE DES ECOLES**

---

La Ville va prochainement lancer un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre pour la conception et la réalisation de documents de communication (plaquettes, dépliants...).

Afin que la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles puissent utiliser cet accord-cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes, confiant à la Ville la gestion de la procédure au nom du groupement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PRESTATIONS DE CONCEPTION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION -  
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE  
DE LIMOGES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE  
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CAISSE DES ECOLES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, en vue de la réalisation de prestations de conception de documents de communication (plaquettes, dépliants...).

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande multi-attributaire sera conclu, sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DISTRIBUTION DE DOCUMENTS DE COMMUNICATION - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES -  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes à intervenir entre la Ville et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la distribution de documents de communication.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un marché à bons de commande à procédure adaptée conclu par la Ville au nom du groupement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TRAVAUX A REALISER DANS LE PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE  
LIMOGES, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES  
METROPOLE, DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES EXPOSITIONS DE  
LIMOGES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Syndicat Mixte du Parc des Expositions de Limoges et le Centre Communal d'Action Sociale, en vue de la réalisation de travaux de grosses réparations, d'entretien et d'aménagement sur le patrimoine bâti.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville en plusieurs lots, à l'issue duquel des marchés à bons de commande seront conclus, sans montant minimum ni maximum, pour une durée de 12 mois à compter de leur date de notification.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE  
LA VILLE DE LIMOGES ET LIMOGES METROPOLE - APPEL D'OFFRES  
OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE  
TERRASSEMENTS GENERAUX**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en vue de la réalisation de travaux de terrassements généraux concernant les infrastructures routières.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Communauté d'agglomération Limoges Métropole au nom du groupement, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par période d'un an, et des montants annuels minimum de 150.000 € TTC et maximum de 800.000 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LANDOUGE - CONVENTIONS  
COMPLEMENTAIRES AUX CONVENTIONS D'OPERATION D'EFFACEMENT  
DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS CONCLUES ENTRE LE SEHV, LA  
COMMUNE DE LIMOGES ET LES OPERATEURS DE RESEAUX**

---

Préalablement au réaménagement du centre bourg de Landouge, des travaux d'enfouissement des réseaux aériens doivent être réalisés avenue de Landouge et rue du Mas Loge. Les réseaux concernés sont ceux du Syndicat Energies Haute-Vienne (S.E.H.V.) en basse tension, de France Télécom et la fibre optique de la Ville.

Des conventions ont été conclues à cet effet entre la Ville et le S.E.H.V., désignant celui-ci comme maître d'ouvrage unique de l'opération et avec les opérateurs de réseaux France Télécom et Numéricable.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer des conventions complémentaires, à intervenir avec le S.E.H.V., prenant en compte diverses modifications techniques de l'opération. Le nouveau montant des travaux s'établit à 74.952,10 € TTC s'agissant des réseaux France Télécom et à 78.330,57 € TTC en ce qui concerne les réseaux Numéricable.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIMOGES ET LE SERVICE  
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE -  
AVENANT N° 1**

---

Par convention en date du 31 décembre 2010, la Ville a autorisé le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne à organiser des actions de formation, exercices et manœuvres dans des bâtiments municipaux vacants.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention précitée, incluant la mise à disposition du souterrain des Clairettes et définissant les modalités d'utilisation de cet ouvrage par l'équipe du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux, qui dépend du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **MAINTENANCE DES FONTAINES PUBLIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION DE MARCHES**

---

Un appel d'offres ouvert a été lancé en deux lots, comme suit, en vue de la maintenance des fontaines publiques :

- lot n°1 : Travaux de nettoyage et d'entretien des fontaines publiques,
- lot n°2 : Travaux de réparation des fontaines publiques.

La commission d'appel d'offres, réunie les 16 décembre 2010 et 13 janvier 2011, a attribué les marchés à bons de commande, sans montant minimum, ni maximum, à intervenir à cet effet, à la société ARROLIMOUSIN pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, renouvelable trois fois par période d'un an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer ces marchés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PARC AUTOMOBILE - ACQUISITIONS DE VEHICULES -  
GROUPEMENT DE COMMANDES - FOURNITURE DE CARBURANTS  
- ATTRIBUTION DE MARCHES**

---

**ACQUISITION DE VEHICULES POUR L'ANNEE 2011 - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES -  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE - CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CAISSE DES ECOLES**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles en vue de l'acquisition de véhicules.

Cette prestation sera traitée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé par la Ville au nom du groupement, à l'issue duquel des marchés seront conclus pour une durée de douze mois maximum à compter de leur date de notification.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE DE CARBURANTS ET ACQUISITION DE CARBURANTS AU  
MOYEN DE CARTES ACCREDITIVES - APPEL D'OFFRES OUVERT -  
ATTRIBUTION DE MARCHES**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, un appel d'offres ouvert a été lancé en cinq lots en vue de la fourniture de carburants et de l'acquisition de carburants au moyen de cartes accréditatives.

La commission d'appel d'offres, réunie les 16 décembre 2010 et 20 janvier 2011, a attribué les marchés comme suit à :

- la société ALVEA, les lots :
  - n°1 : Fourniture de gasoil pour les stations de distribution de la Mairie de Limoges,
  - n°2 : Fourniture de super sans plomb 95 pour les stations de distribution de la Mairie de Limoges,
- la société PICOTY S.A., le lot n°4 : Fourniture de gaz de pétrole liquéfié (GPL), au moyen de cartes accréditatives dans les stations services de la commune de Limoges et sur le territoire national,
- la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING, le lot n°5 : Fourniture de carburants (super sans plomb 95 et gasoil) et de prestations diverses au moyen de cartes accréditatives.

Le lot n°3 (fourniture de gaz naturel pour véhicules G.N.V. au moyen de cartes accréditatives sur le territoire de la commune de Limoges) a été déclaré infructueux.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, à intervenir pour une durée d'un an avec les sociétés susvisées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **CONTRAT D'ABONNEMENT AU RESEAU RENATER**

---

Au titre de son Portail Educatif et de son réseau de bibliothèques, la Ville de Limoges est éligible au réseau d'échanges RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche).

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- un nouveau contrat d'abonnement au service du GIP RENATER,
- un avenant à ce contrat, en vue de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses pour les débits compris entre 1 et 10 Mégabits par seconde.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## TARIFS DE VACCINATIONS ET PRESTATIONS ANNEXES - ANNEE 2011

Le Conseil municipal fixe comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, les tarifs des vaccinations et prestations annexes pratiquées par la Direction Environnement Santé :

### VACCINATIONS ET PRESTATIONS PAYANTES

	Montant en Euros TTC
FIEVRE JAUNE	30.00
MENINGITE A MENINGOCOQUES A + C	30.00
MENINGITE A MENINGOCOQUES C	30.00
MENINGITE A MENINGOCOQUES PLURIVALENTE	40.00
HEPATITE B	14.00
HEPATITE A	25.00
TYPHOIDE	20.00
LEPTOSPIROSE	54.00
GRIPPE	11.00
MENINGO ENCEPHALITE A TIQUES	35.00
MENINGO ENCEPHALITE VIRALE	90.00
RAGE PREVENTIVE	37.00
VACCIN TETRAVALENT (Diphtérie (atténuée) Tétanos Poliomyélite Coqueluche)	25.00
VACCIN ANTICHOLERIQUE	40.00
DUPLICATA DE CARNET INTERNATIONAL DE VACCINATIONS	10.00

### VACCINATIONS GRATUITES

Tétanos  
Poliomyélite  
Coqueluche  
Diphtérie  
Rougeole  
Rubéole  
Oreillons

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



## **SINISTRES DIVERS - PROPOSITION D'INDEMNISATION**

---

Des dommages ont été occasionnés au portail du jardin d'Orsay. Le dédommagement proposé, qui correspond au coût des réparations, s'établit à 1.495 € TTC.

Le Conseil municipal accepte cette indemnité et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à son encaissement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COTES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR - EXERCICES 1992  
A 2010**

---

Le Trésorier Principal de Limoges Municipale a fait parvenir divers états comportant des produits afférents aux exercices 1992 à 2010 considérés comme irrécouvrables, pour un montant total de 13.130,17 € soit :

- budget principal..... 4.008,08 €,
- budget de l'eau..... 6.440,23 € TTC,
- budget assainissement..... 2.165,94 € TTC,
- budget service funéraire..... 515,92 € TTC.

Le Conseil municipal décide d'admettre ces produits en non-valeur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**ABONNEMENTS ET PUBLICATIONS - SOUSCRIPTION D'ABONNEMENTS  
COMPLEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2011**

---

Par délibération en date du 6 décembre 2010, le Conseil municipal a adopté la liste des abonnements et publications nécessaires aux services municipaux pendant l'année 2011.

Le Conseil décide de contracter divers abonnements complémentaires.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL COMMUNAL - REMUNERATIONS - CONVENTIONS DE  
MISES A DISPOSITION - AVENANT - GROUPEMENT DE  
COMMANDES**

---

**PERSONNEL COMMUNAL - AGENTS CONTRACTUELS (REMUNERATIONS)**

---

Le Conseil municipal actualise la rémunération de trois agents contractuels.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE  
LIMOGES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES  
METROPOLE POUR L'ANNEE 2011**

---

Dans un objectif de mutualisation des services et d'optimisation de leur fonctionnement, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, les conventions à intervenir pour l'année 2011, en vue de :

- la mise à disposition de services municipaux auprès de Limoges Métropole,
- la mise à disposition de services communautaires auprès de la Ville de Limoges.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE D'ANALYSES DE LABORATOIRE - AVENANT N° 1 AU MARCHE  
N° V 2007 0099 02 1A 35 00 00**

---

Dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, un marché a été conclu avec le laboratoire L.A.B.M. Carnot Centre pour la fourniture d'analyses de laboratoire.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à ce marché, prolongeant sa durée de trois mois et augmentant son montant maximum de 10.000 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FOURNITURE D'ANALYSES DE LABORATOIRE - CONVENTION  
CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - VILLE DE LIMOGES,  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LIMOGES METROPOLE, CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET CAISSE DES ECOLES - APPEL D'OFFRES  
OUVERT**

---

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté d'agglomération Limoges Métropole, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles, en vue de la conclusion d'un nouveau marché pour la fourniture d'analyses de laboratoire.

Ces prestations seront traitées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, à l'issue duquel un marché à bons de commande sera conclu par la Ville au nom du groupement, pour une durée d'un an renouvelable trois fois par période d'un an, et des montants annuels minimum de 25.000 € TTC et maximum de 100.000 € TTC.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**SYNDICAT DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE L'OUEST DE LIMOGES  
(SYTEPOL) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU  
SYNDICAT MIXTE**

---

Par délibération en date du 9 juin 2010, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Vienne Briance Gorre au SYTEPOL (Syndicat de Transport d'Eau Potable de l'Ouest de Limoges).

Après délibérations des communes de Saint-Junien et Rochechouart, membres du SYTEPOL, et obtention de la majorité qualifiée au sein des communes adhérant au SIAEP Vienne Briance Gorre, l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2010 a autorisé l'adhésion de ce syndicat au SYTEPOL.

Le SYTEPOL est ainsi devenu, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, un syndicat mixte, conservant la même appellation mais ayant désormais pour objet :

- l'exploitation de la canalisation de transport d'eau potable reliant la commune de Limoges aux communes de Rochechouart et Saint-Junien,
- la construction et l'exploitation de canalisations de transport d'eau potable reliant la précédente canalisation aux communes membres du SIAEP Vienne Briance Gorre.

Le SYTEPOL sera administré par un comité syndical composé de 16 délégués élus par les 3 communes membres et par le Conseil syndical du SIAEP Vienne Briance Gorre, chaque membre du syndicat disposant de 4 délégués.

Le Conseil municipal procède à la désignation des quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants qui représenteront la Ville de Limoges au comité syndical du nouveau syndicat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

A l'issue du vote auquel il a été procédé  
sont élus en qualité de délégués de la Ville de Limoges  
au sein du comité syndical du SYTEPOL :

-en qualité de titulaires :

M. Alain RODET

M. Jean DANIEL

M. Patrick CHARLES

M. Pierre LEFORT

- en qualité de suppléants :

M. Claude BOURDEAU

M. Francis DAULIAC

M. Jean-Marc CHABRELY

M. Daniel CLÉREMBEAUX



**CONSEIL MUNICIPAL - APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 -  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE  
RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DE DIVERSES DECISIONS**

---

Le Maire rend compte au Conseil municipal de diverses décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## VŒU ET MOTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **- Vœu du Conseil municipal de Limoges pour une juste réaffectation des fonds ANRU aux opérations prévues par la Ville**

#### **ADOPTÉ**

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la réduction de la capacité d'accueil des classes préparatoires du Lycée Gay-Lussac**

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative à la prise en charge de la dépendance**

#### **ADOPTÉ**

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges relative au soutien aux personnels du service public de l'Education nationale**

#### **ADOPTÉ**

Se sont abstenus les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.

### **- Motion d'urgence du Conseil municipal de Limoges pour la défense de l'Hôpital public**

#### **ADOPTÉ**

Ont voté contre les conseillers municipaux présents ou représentés :

- M. GEUTIER,
- M. PAULIAT-DEFAYE,
- Mme BERRY,
- Mme GENTIL,
- M. GOURINAT.